

E.DEAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 51 rue de l'Eventail
72000 LE MANS
797 525 763 RCS LE MANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 17 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 2 517,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 517,22 euros
------------------------	----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	380,69 euros
-------------------------------	--------------

Pour former un bénéfice distribuable de	2 517,22 euros
---	----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 103 897,91 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

22 500,00 euros, soit 4,50 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 500,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 17 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance